



Mécontent dune location saisonniere

Par **niassou17**, le **24/08/2008** à **10:11**

bonjourrrnj'ai une location saisonniere; j'ai reçu des locataires samedi pour une semaine ,qui ont donc payé le solde à leur arrivée; ils sont arrivés plus tot et je n'ai pas eu le temps de refaire le ménage en grand ; je leur ai dit que je pouvais le faire si ils me laissaient le temps ; ils ont voulu prendre l'appartement et payer; ils me recontactent ; ils estiment que l'appartement était une véritable "porcherie" et souhaitent le remboursement ;ils disent que la machine à laver sent le moisi et qu'ils ont faient une machine, que le linge sent le moisiils m'ont dit que l'année passée ,ils avaient réservé au campanile mais qu'ils avaient demandé le remboursement car c'était vraiment sale ; la chasse d'eau a un soucis : elle met longtemps à se remplir ce qui les gênent ; j'ai donc demandé à un plombier de passer le plus tot possible ; ils me disent que l'appartement est dangereux pour des enfants en bas age car il y a un escalier , la moquette n'est pas neuve et il y a des odeurs ; j'ai contacté les anciens locataires saisonniers qui me disent avoir été très contents de la location, du rapport qualité prix (340 euros la semaine, un F2 pour 5 de 45 m2 dans le centre de la rochelle en residence ;quelles sont mes droits face à des "mécontents permanents"?